



SERVICE FINANCES-MARCHES PUBLICS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

(article 1612-35 du CGCT)

Table des matières

I.	Éléments de contexte	2
II.	Les priorités du budget	2
III.	Les ressources de la collectivité	2
A.	La section de fonctionnement	2
B.	Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement	4
C.	La section d'investissement	4
D.	Une vue d'ensemble de la section d'investissement	5
E.	Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :	5
IV.	État de la dette	6
V.	La fiscalité et les taux d'imposition	7
VI.	Effectifs de la collectivité et charges de personnel	7

I. Eléments de contexte

L'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note ainsi que la présentation faite en séance et reprise dans la présente, répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 a été voté le 4 février 2026 par le conseil municipal. Il est basé sur une estimation des dépenses de fonctionnement en moyenne de 80 % et 100 % sur les recettes et n'intègre pas les résultats de l'exercice 2025, qui eux seront votés après les élections, avec le CFU compte financier unique comme le prévoit la nomenclature M57, à partir de 2026, qui le rend obligatoire.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. Les priorités du budget

Le budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 décembre 2025. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt autant que faire se peut ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région mais également auprès de l'ensemble des financeurs chaque fois que possible.

III. Les ressources de la collectivité

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec notamment des projets mais également l'entretien du patrimoine de la commune.

A. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, bibliothèque,...), aux impôts locaux, à la taxe sur les jeux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions. On distingue les recettes réelles de fonctionnement des recettes d'ordre correspondant majoritairement aux amortissements des subventions d'investissement perçues par la commune.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 9 993 489.18 € euros dont 6 265.97 € d'amortissement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (ou charges de personnel chapitre 012) représentent 5 076 714.32 € des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 9 905 306.04 € euros dont 782 273.82 € d'amortissement (chapitre 042)

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour le budget primitif 2026 le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 422 328.11 € (compte 023)

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux dit fiscalité locale (chapitre 731) :

	BP 2025	BP 2026
Impôts (Taxe foncière et habitation)	4 706 556	4 863 480
Taxe additionnelle de droits de mutation	200 000	220 000
Taxe sur la consommation d'électricité	162 232	162 000
Prélèvement sur les produits des jeux	2 505 107	2 535 853
Total	7 573 895	7 781 333

- Les dotations versées par l'Etat (226 085€ Chapitre 73) en 2026 contre 686 631 € en 2025. La différence étant due au transfert de la petite enfance au sein de l'intercommunalité (AC¹ – 472 525 €)

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

Pour 2024 : 1 155 132 €

Pour 2025 : 1 087 849 €

Pour 2026, il est estimé un montant de : 834 179 €

¹ AC = attributions de compensation

B. Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Pour mémoire			
Chapitre		BP n-1 2025	BP 2026 prepa	RAR 2025	Total BP 2026
011	Charges à caractère général	2 723 796,71	2 226 957,95	88 183,14	2 315 141,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 304 762,06	5 076 714,32	0,00	5 076 714,32
014	Atténuations de produits	210 000,00	397 952,00	0,00	397 952,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 219 986,17	422 328,41	0,00	422 328,41
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 320 266,79	782 273,82	0,00	782 273,82
65	Autres charges de gestion courante	2 141 382,50	865 126,22	0,00	865 126,22
66	Charges financières	115 399,40	129 153,32	0,00	129 153,32
67	Charges spécifiques	6 000,00	4 800,00	0,00	4 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	520 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses		14 561 593,63	9 905 306,04	88 183,14	9 993 489,18

FONCTIONNEMENT					
Recettes		Pour mémoire			
Chapitre		BP n-1 2025	BP 2026 prepa	RAR 2025	Total BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 092 593,06	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	167 748,00	90 000,00	0,00	90 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	161 588,00	6 265,97	0,00	6 265,97
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 087 849,67	834 178,60	0,00	834 178,60
73	Impôts et taxes	686 631,00	226 085,00	0,00	226 085,00
731	Fiscalité locale	7 594 195,79	7 793 833,12	0,00	7 793 833,12
74	Dotations et participations	1 040 544,31	476 135,09	0,00	476 135,09
75	Autres produits de gestion courante	621 855,00	566 791,40	0,00	566 791,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	198 000,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	200,00	0,00	200,00
Total Recettes		14 651 009,83	9 993 489,18	0,00	9 993 489,18
Contrôle		ok	ok	ok	ok
Résultat de fonctionnement					0,00

C. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Cela se traduit, soit par des enveloppes financières relatives au renouvellement de matériel ou d'entretien de notre patrimoine, soit par la concrétisation de projets portés par les élus.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement

perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

D. Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses		Pour mémoire			
Chapitre		BP n-1 2025	BP 2026 prepa	RAR 2025	Total BP 2026
001	Solde exécution invest. reporté	1 635 104,98	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sectio	161 588,00	6 265,97	0,00	6 265,97
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	55 277,00 €	55 277,00
16	Emprunts et dettes assimilées	561 548,00	610 184,06		610 184,06
20	Immobilisations incorporelles	112 885,40	151 194,64	16 003,37 €	167 198,01
204	Subventions d'équipement versées	64 043,75	58 583,00	14 021,00 €	72 604,00
21	Immobilisations corporelles	2 586 913,92	1 246 722,59	1 297 221,82 €	2 543 944,41
23	Immobilisations en cours	219 919,40	20 000,00	26 471,20 €	46 471,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses		5 342 003,45	2 092 950,26	1 408 994,39	3 501 944,65

INVESTISSEMENT					
Recettes		Pour mémoire			
Chapitre		BP n-1 2025	BP 2026 prepa	RAR 2025	Total BP 2026
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionne	1 219 986,17	422 328,41	0,00	422 328,41
024	Produits des cessions d'immobilisatio	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sectio	1 320 266,79	782 273,82	0,00	782 273,82
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 965 755,36	600 000,00	0,00	600 000,00
13	Subventions d'investissement	217 305,00	0,00	1 085 758 €	1 085 758,36
16	Emprunts et dettes assimilées	562 500,00	611 584,06	0,00	611 584,06
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes		5 285 813,32	2 416 186,29	1 085 758,36	3 501 944,65
Contrôle		ok	ok	ok	ok
Résultat de INVESTISSEMENT					0,00

E. Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Nous sommes en fin de mandat et par conséquent beaucoup de projet ont été réalisés. Reste cependant quelques projets à finaliser, dont les besoins financiers sont inscrits au BP tant en dépenses qu'en recettes.

En recettes il reste encore quelques subventions à percevoir dont celle de 400 000€ de la Région sur le programme AP2101 relatif à ECOLE EPM AMELIORATION ENERGETIQUE BAT PRINCIPAL.

au 29/01/202	AP-CP et Projets structurants	Estimation projet au global	Montant total budgété 2020 à 2025	Total Réalisé 2020-2025	Delta Tot budget - tot réalisé	% de réalisation // budget	RCCE	BP 2026	Total budget 2026	Montant budgété 2020-2026	Montant total réalisé au 01.2026 + BP26
								37 037,20 €		7 336 514,76 €	
AP0P		0,00 €	7 279 477,59 €	3 682 001,49 €	3 206 576,07 €	59%	37 037,20 €	7 299 477,59 €	7 299 477,59 €	7 299 477,59 €	7 299 477,59 €
AP2001	Voie Verte du tourniquet		1 392 366,60 €	640 506,97 €	751 859,63 €	46%	10 566,00 €	0,00 €	10 566,00 €	1 402 932,60 €	651 072,97 €
AP2101	ECOLE EPM AMELIORATION ENERGETIQUE BAT PRINCPAL		4 690 877,74 €	3 011 869,77 €	1 679 008,47 €	64%	26 471,20 €	20 000,00 €	46 471,20 €	4 737 348,90 €	3 058 340,47 €
AP9533	Requalification allée commerciale d'Unige		227 315,70 €	129 609,56 €	97 706,14 €	57%		0,00 €	0,00 €	227 315,70 €	129 609,56 €
AP98360	Amenagement Nord du Parc		38 167,69 €	38 167,56 €	0,12 €	100%		0,00 €	0,00 €	38 167,69 €	
9019	Coeur de village		522 784,47 €	14 520,01 €	508 264,46 €	3%		0,00 €	0,00 €	522 784,47 €	
9522	Ecole de musique 2015		168 136,30 €	44 385,19 €	123 751,11 €	26%		0,00 €	0,00 €	168 136,30 €	
9525	RLU 2015		239 829,07 €	103 842,93 €	135 986,14 €	47%		0,00 €	0,00 €	239 829,07 €	
	Projets Structurants (OPERATIONS)	€ 501 743,75 €	117 733,85 €	472 791,94 €	-355 037,18 €	402%	815 728,50 €	1 412 544,77 €	2 226 273,27 €	596 816,27 €	
9802	Scolaire/Fercola/FEDT 2018		1 791,00 €	1 791,00 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
9820	Urbanisme-acqu foncieres 2018		24 810,00 €	24 810,00 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
9825	Economie d'energie 2018		6 663,82 €	6 663,82 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
9828	Accessibilité 2018		3 270,00 €	3 270,00 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
9831	Véhicules et matériels roulants 2018		18 360,00 €	18 360,00 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
11	Accessibilité		7 702,80 €	7 702,80 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
12	Skatepark		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €		
13	Eclairage public		39 999,49 €	39 999,49 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
14	Mobilité		2 992,80 €	2 992,80 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
15	Nas de Loutas		960,00 €	960,00 €	0,00 €	100%		0,00 €	0,00 €		
25PS001	Champ Ruit	545 000,00 €	0,00 €	240 387,38 €	-240 387,38 €	0%	238 368,50 €	305 612,50 €	543 981,00 €	67 244,00 €	781 358,38 €
25PS002	Chaufferie Bois	425 428,62 €	11 164,45 €	87 818,55 €	-76 654,10 €	787%	324 594,00 €	324 594,00 €	649 188,00 €	0,00 €	737 006,55 €
25PS003	Désamiantage et Démolition Maison du Moulin	59 191,13 €	0,00 €	19 862,40 €	-19 862,40 €	0%	1 770,00 €	80 137,50 €	81 907,50 €	78 367,50 €	101 769,90 €
25PS004	Extension restaurant PM			2 640,00 €	-2 640,00 €	0%	3 900,00 €	3 900,00 €	7 800,00 €		10 440,00 €
25PS005	Ferme Loutas: aménagement chambres froides	215 000,00 €		10 935,12 €	-10 935,12 €	0%	202 542,00 €	226 064,77 €	428 606,77 €	23 522,77 €	439 541,89 €
25PS006	Ferme Loutas: alimentation en eau et irrigation			0,00 €	0,00 €	0%	4 080,00 €	4 080,00 €	8 160,00 €		8 160,00 €
25PS007	Maison Lulsot	25 000,00 €		2 500,18 €	-2 500,18 €	0%	1 116,00 €	21 116,00 €	22 232,00 €	20 000,00 €	24 732,18 €
25PS009	Cimetière Pinet	20 000,00 €		1 098,00 €	-1 098,00 €	0%	11 194,00 €	20 000,00 €	31 194,00 €	8 806,00 €	32 292,00 €
25PS012	diagnostic parc chaufferie, PPI et consultation	63 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0%		63 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €
25PS013	Réaménagement des bureaux mairie	149 124,00 €		960,00 €	-960,00 €	0%	28 164,00 €	129 040,00 €	157 204,00 €	100 876,00 €	158 164,00 €
26PS001	Acquisition TAPAS			0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26PS002	RenovEclairage public			0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26PS003	SD Hydraulique SONNANT			0,00 €	0,00 €	0%		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
26PS004	mutilisé			0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26PS005	mutilisé			0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26PS006	Ecole PM fuites			0,00 €	0,00 €	0%		75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
26PS007	Ecole PM Corps de chauffe			0,00 €	0,00 €	0%		140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
26PS008	Aire éducative terrestre			0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL AP+PS	1 501 743,75 €	7 397 191,92 €	4 455 655,03 €	2 941 538,89 €	60%	852 785,70 €	8 712 022,33 €	9 527 750,83 €	7 896 293,83 €	7 299 477,59 €

Les enveloppes des services représentent quant à elle un montant de 766 201.06 € proche du montant des amortissements de 2026 qui représente 782 274 €

ENVELOPPES DES SERVICES	2023	2024	2025	Moyenne 2026	Total IB BP 2026
Matériels-mobiliers	164 080,50	103 904,00	128 816,23	132 266,91	77 888,84
Etudes/Foncier/Urba	157 000,00	179 100,00	149 800,00	161 966,67	101 648,64
Informatique	130 150,00	100 752,00	161 486,00	159 950,00	127 960,00
Matériel roulant	179 800,00	46 500,00	90 000,00	105 433,33	22 075,31
Travaux batiments	392 450,00	270 700,00	320 766,80	327 972,27	234 453,12
Travaux espaces verts	57 000,00	116 330,00	59 887,00	77 739,00	34 266,51
Travaux voiries/réseaux	195 875,00	320 000,00	218 500,00	244 791,67	167 908,64
BIO DIVERSITE	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	1 276 355,50 €	1 137 286,00 €	1 129 256,03 €	1 210 119,85 €	766 201,06 €

IV. État de la dette

Au 01/01/ de l'année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de la dette (€) au 1er/01	5 244 519,00 €	4 568 082,00 €	4 392 440,00 €	4 716 672,09 €	5 074 829,79 €	4 802 850,86 €	5 916 174,28 €	5 981 286,65 €	5 478 423,22 €	5 696 671,00 €	5 695 869,69 €
Encours par habitant / 5860 à partir de 2025	936,52 €	833,59 €	784,36 €	842,26 €	906,22 €	857,65 €	1 056,45 €	1 068,09 €	961,13 €	972,13 €	971,99 €
Emprunt année N (prévu)	0,00 €	300 000,00 €	800 000,00 €	850 000,00 €	100 000,00 €	1 500 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €	750 000,00 €	561 000,00 €	610 184,00 €
Annuités											
Annuités Nouvel Emprunt base 15 an s tx 3,64%	767 121,74 €	743 985,62 €	645 019,95 €	641 429,95 €	514 316,74 €	518 122,31 €	535 657,29 €	626 591,28 €	622 428,85 €	668 788,60 €	728 800,29 €
										0,00 €	63 630,00 €
Total annuités avec new emprunt							535 657,29 €	626 591,28 €	622 428,85 €	668 788,60 €	792 430,29 €
Annuité par habitant /5860 à partir de 2025 hors new dette	136,99 €	132,85 €	115,18 €	114,54 €	91,84 €	92,52 €	95,65 €	111,89 €	109,20 €	114,13 €	124,37 €
Endettement de l'année	-573 552,94 €	-275 467,73 €	307 162,71 €	358 157,70 €	-271 968,93 €	1 113 313,42 €	65 112,37 €	-502 863,43 €	236 714,94 €	27 295,00 €	36,42 €
Epargne brute	1 329 120,33 €	1 239 224,03 €	1 223 083,85 €	1 043 992,03 €	1 458 298,21 €	1 172 251,20 €	1 772 375,39 €	1 987 997,17 €	2 473 141,44 €	1 427 422,72 €	1 198 336,40 €
Capacité de désendettement	3,51	3,54	3,84	4,86	3,29	50,46	3,37	2,76	2,31	4,01	4,75
Remboursement du capital	573 552,94 €	575 467,73 €	492 837,29 €	491 842,30 €	371 968,93 €	386 686,58 €	404 887,63 €	502 863,43 €	513 285,06 €	553 087,32 €	610 147,58 €
Remb capital nvx emprunts											
Total rbt K de l'année N										553 087,32 €	610 147,58 €
Population SMU fiche DGF-DGCL 02-2026								5 600	5 700	5 860	5 860
CRD au 31/12	4 670 956,06 €	4 392 614,27 €	4 699 602,71 €	5 074 829,79 €	4 802 850,86 €	5 916 174,28 €	5 981 286,65 €	5 478 423,22 €	5 715 138,16 €	5 723 966,00 €	5 695 906,11 €

L'endettement de la commune reste faible avec **une capacité de désendettement de 4.01 années en 2025.**

V. La fiscalité et les taux d'imposition

Après 4 années de **revalorisation**, plus ou moins dynamique (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et +1.7% en 2025), la **revalorisation 2026**, rendue publique par l'INSEE ce 15 décembre 2025, s'établit donc à nouveau en retrait à + 0.8%.

Les taux votés en conseil municipal, des impôts locaux pour 2026 restent inchangés par rapport à 2025 :

Fiscalité directe locale	2025	2026
Taxe foncière propriétés bâties	40.42%	40.42%
Taxe foncière propriétés non bâties	88.87%	88.87%
TH résidences secondaires	10,35%	10,35%

Le produit estimé attendu de la fiscalité locale s'élève à 4 863 480 €

VI. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La masse salariale en 2026 est de 5 076 714 € au BP 2026.

Les effectifs se décomposent comme suit :

- 127 emplois, dont
 - 72 titulaires (66.5 ETP) et 61 non titulaires (51.06ETP)
 - 87 permanents (81.5 ETP) et 40 non permanents (31.26 ETP°)

Fait à Saint Martin d'Uriage, le 04 février 2026

Le Maire



GIRAUD Gérald

Nota : conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT), toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

